



**Dossier n° PC 95 604 2200004 M01**

Date de dépôt : **08/02/2025**

Demandeur : **DURIC Dubravka**

Pour : **Agrandissement du garage**

Adresse terrain : **1 impasse de la Fosse Hersent**

**95470 SURVILLIERS**

**DESTINATAIRE à :**

**DURIC Dubravka**

**1 Impasse de la Fosse Hersent**

**95470 SURVILLIERS**

Vous avez déposé un permis de construire modificatif le 08/02/2025 pour un projet d'agrandissement d'un garage situé 1 impasse de la Fosse Hersent.

Vous avez reçu un courrier vous informant qu'il manquait des pièces à votre dossier. Ce courrier vous informait également que le délai d'instruction de votre dossier commencerait à courir à compter du dépôt de l'ensemble des pièces.

Vous avez déposé des pièces manquantes en Mairie le 04/03/2025. Toutefois il s'avère que ces pièces ne répondent pas en totalité à la demande qui vous a été formulée.

**RAPPEL DES PIÈCES MANQUANTES OU INSUFFISANTES DANS LE DOSSIER DE  
PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF**

Après examen des pièces jointes à votre demande, il s'avère que la(les) pièce(s) suivante(s) est(sont) manquante(s) ou insuffisante(s) :

- Formulaire PC Modificatif : Indiquer en rubrique 4 la parcelle cadastrale sur laquelle s'implante le projet.
- PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme] : Il ressort des pièces complémentaires une modification du profil du terrain. Il conviendra, le cas échéant, de fournir un plan de coupe existant et projeté faisant apparaître l'implantation des constructions par rapport au profil du terrain.
- PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme] : Veuillez fournir un plan des façades en cohérence avec le plan de masse projet. En effet, il ressort du plan de masse un alignement des façades du garage et des façades de la construction principale. Il conviendra de fournir un plan de la façade Est et Ouest faisant apparaître les modifications projetées (alignement, suppression de l'escalier, traitement des eaux pluviales, traitement des toitures et façades, matériaux et teintes).
- PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] : Fournir un document graphique (photomontage) permettant d'apprécier l'agrandissement du garage dans son environnement.

Je vous informe qu'en conséquence

- Votre demande **est toujours** en attente de certaines pièces.
- le délai d'instruction de votre dossier ne commencera à courir **qu'à compter de la date de réception de la (des) pièce(s) manquante(s) par la mairie.**
- si votre dossier n'est pas complété dans le délai de 3 mois à compter de la réception de la première lettre de demande de pièces,  **votre demande fera l'objet d'une décision tacite d'opposition en application de l'article R 423-39 du code de l'urbanisme.**

Je vous prie de croire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à SURVILLIERS, le 11 mars 2025

**Pour Mme Adeline ROLDAO-MARTINS**  
Maire de Survilliers

**Mme Nélie LECKI**  
Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, l'habitat,  
la citoyenneté et les affaires juridiques

